



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières**b) Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2001**

1. Il s'agit du 33^e rapport¹ annuel du Corps commun d'inspection (CCI). Ce rapport est divisé en six chapitres comportant la liste des organisations participantes, la composition du Corps commun d'inspection, la présentation de ses ressources humaines et financières, le programme de travail, ses interactions avec les Etats Membres/organes législatifs, les organisations participantes et d'autres organes de contrôle, enfin, le suivi de ses rapports et recommandations. Le CCI fournit, en annexe au rapport, la liste des six rapports publiés en 2001.
2. Les observations du Bureau et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) (anciennement Comité administratif de coordination) sur les récents rapports ci-après du CCI qui intéressent l'ensemble du système sont présentées dans un document séparé²:
 - «Politiques et pratiques en matière d'utilisation des services de sociétés-conseils privées dans les organisations du système des Nations Unies» (JIU/REP/99/7);
 - «Services communs des organismes des Nations Unies à Genève – Deuxième partie: études de cas (Centre international de calcul, Service médical commun, Section de la formation et des examens, Groupe de la valise diplomatique et Service commun d'achats)» (JIU/REP/2000/5);
 - «L'emploi des jeunes cadres dans certains organismes du système des Nations Unies: recrutement, gestion des carrières et taux de rétention» (JIU/REP/2000/7);
 - «Renforcer la fonction d'investigation dans les organismes du système des Nations Unies» (JIU/REP/2000/9);

¹ Assemblée générale des Nations Unies, documents officiels, cinquante-septième session, supplément n° 34 (A/57/34).

² Document GB.285/PFA/13/3.

- «L'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Amérique latine et aux Caraïbes» (JIU/REP/2001/2).
3. Comme par le passé, les rapports du CCI intéressant l'ensemble du système seront soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration ou à la Commission de la coopération technique, une fois que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination aura présenté ses observations à leur sujet.
 4. Des exemplaires du rapport annuel du Corps commun d'inspection sur ses activités peuvent être consultés.

Genève, le 15 septembre 2002.